

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

## Présents :

Mme PONCHAUX – M. BOSSU – Mme JACQMIN – MM. DESPREZ - BAYLE - Mme MALBRANQUE – MM. BONAMY – BAR – CATTEZ - RINGARD - Mmes VANDENABEELE - LÉDÉE – M. FLAMENT – Mme BILLIAU - M. AVINÉE et Mme LEROY : 16 présents.

Mme HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

## Absents avec pouvoir :

M. VANWORMHOUDT donne pouvoir à M. BAYLE.

Mme TALFER donne pouvoir à Mme MALBRANQUE.

Mme VLAMYNCK à Mme LEROY : 3 voix.

## 4 Absents :

Mmes STANIEWSKI – TYTGAT - MM. GALERA et DELPORTE.

Madame le Maire procède ensuite à l'appel.

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur DESPREZ est désigné Secrétaire de séance.

## APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021) :

Adopté à la majorité avec 3 abstentions (M. AVINÉE – Mmes LEROY et VLAMYNCK).

## DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES :

- Règlement de **factures d'avocat** pour un montant de 11 577 €.
- **Signature de l'acte de vente de l'ancienne mairie.**
- **Modification d'une régie** : des élus sont rajoutés à la régie des manifestations pour permettre l'encaissement sur place, lors des manifestations, des droits d'entrée et/ou de buvette.
- **Préemption pour l'achat des garages** rue du Maire Castél.  
L'acte d'achat doit être signé avant la fin de l'année 2021.

Madame le Maire passe ensuite à l'unique point inscrit à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

## DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) :

Madame le Maire rappelle l'obligation qui est faite aux communes membres de la Métropole Européenne de Lille (M.E.L.) d'avoir un débat sur le P.A.D.D. avant fin octobre.

**Délibération 2021/40, adoptée à l'unanimité.**

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la demande présentée par la SAS Verdipole en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une plateforme de traitement des déchets dangereux et non dangereux sur son site de la zone portuaire de SANTES.

Le Conseil municipal est contre ce projet à l'unanimité.

**Délibération 2021/41, adoptée à l'unanimité.**

Madame le Maire demande ensuite au Conseil municipal d'être présent aux cérémonies du 11 Novembre, dont le déroulé leur sera prochainement transmis.

Elle donne ensuite quelques dates :

- Le 20 novembre à 20 H 30 : le concert des Chœurs de Légende dans le cadre des belles sorties.
- Les 27 et 28 novembre : journées de la solidarité avec le Téléthon ;

Avant de conclure la séance, Madame le Maire informe le Conseil municipal de sa nomination en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la commission Environnement au Conseil Régional et de sa nomination au conservatoire botanique de BAILLEUL.

Madame le Maire lève la séance à 19 H 40.

Le Secrétaire,  
Philippe DESPREZ

